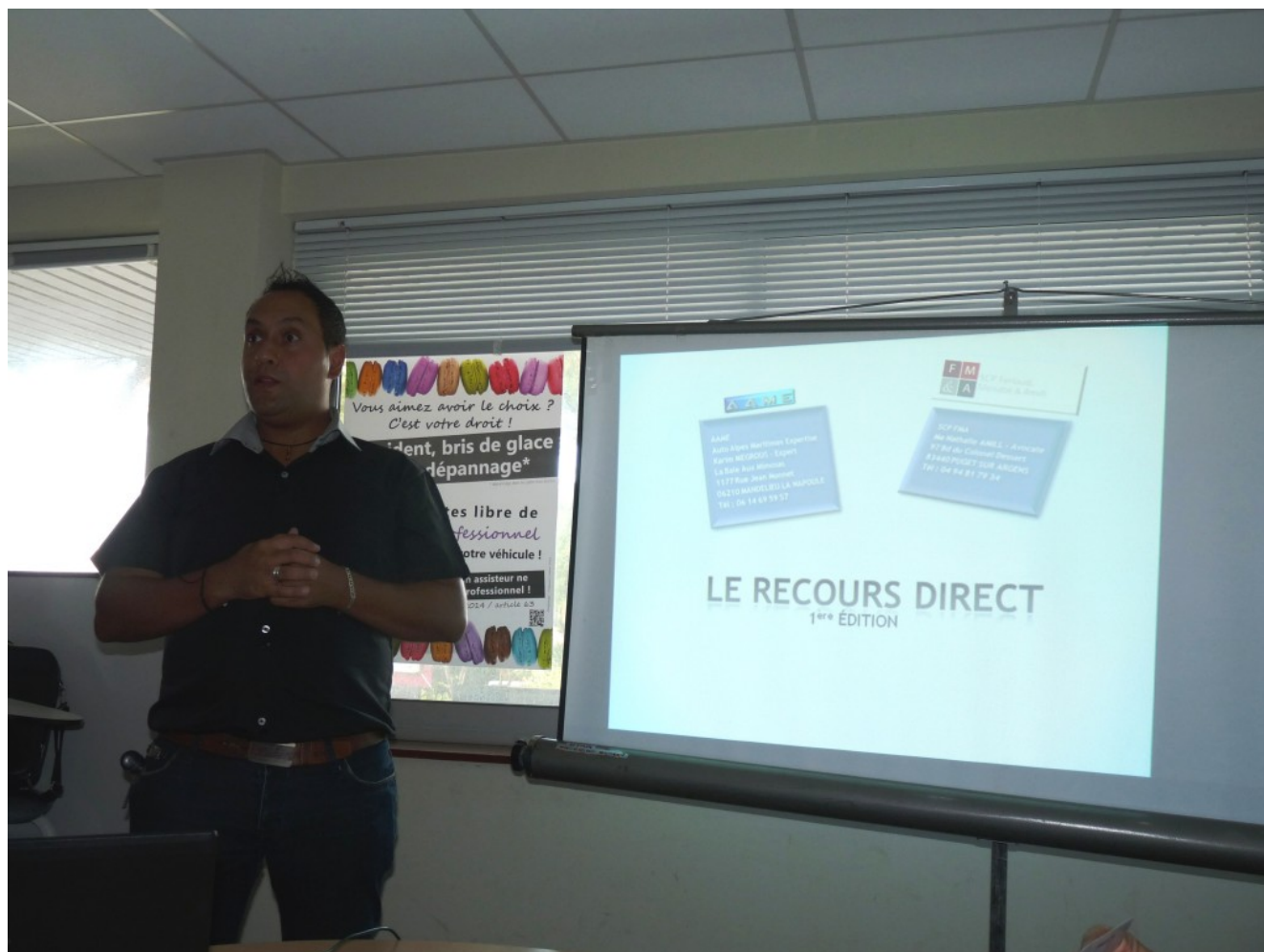


Experts indépendants : le SEAI élit Karim Megrous président

dimanche, 19 mars 2017

Un peu plus d'un an après sa création, le SEAI organisait son assemblée générale électorale à Lyon, le 10 mars dernier. Jusqu'alors directeur technique du jeune syndicat d'experts indépendants, Karim Megrous, patron du cabinet A.A.M.E à Mandelieu-la-Napoule (06), a été élu président, pour une durée d'un an. Et tous les adhérents se sont engagés à se rapprocher, chacun dans leurs secteurs respectifs, des organisations professionnelles de réparateurs et des associations de défense des consommateurs pour promouvoir, entre autres, la pratique du recours direct.



Karim Megrous, patron du cabinet A.A.M.E à Mandelieu-la-Napoule (06), a été élu président du SEAI

C'est devant les deux tiers de ses adhérents que le Syndicat des experts en automobile indépendants ([SEAI](#)) a tenu son assemblée générale 2017, le 10 mars dernier à Lyon. L'occasion pour les présents de procéder à l'élection du nouveau bureau et c'est [Karim Megrous](#), cofondateur du SEAI et patron du cabinet A.A.M.E de Mandelieu-la-Napoule (06), jusqu'alors directeur technique du syndicat, qui a été élu président à l'unanimité, pour une durée d'un an. [Florian Mourgues](#), également cofondateur et patron du cabinet Les Z'Experts à Clermont-Ferrand (63), qui assumait la charge de président depuis la création du jeune syndicat, a été élu directeur technique.

Sylvain Pecqueur, patron de Pecqueur Expertise, dans le Pas-de-Calais, a été reconduit dans ses fonctions de trésorier, et Wilfried Reinermann, expert dans le Val d'Oise, assumera pour une année de plus celles de secrétaire national. Une année seulement car le SEAI entend renforcer l'engagement de l'ensemble de ses adhérents en les encourageant, dès l'année prochaine, à se présenter à l'élection du bureau. « *Nous voulons amener les membres du syndicat à passer par les différents postes du bureau, d'une année sur l'autre, pour que chacun s'enrichisse de l'expérience que cela apporte* », explique Karim Megrous. Le SEAI s'oriente donc vers le principe d'un renouvellement, au moins partiel, du bureau national chaque année.

Nouer contact avec réparateurs et consommateurs

Conscient de l'intérêt manifeste des professionnels de la réparation-collision pour une expertise automobile détachée de tout agrément de compagnies d'assurance, le SEAI encourage également ses membres à se rapprocher, en local, des organisations professionnelles de réparateurs ainsi que des associations de défense des droits des consommateurs afin, notamment, de promouvoir la procédure de [recours direct](#) dans le cas d'accident non responsables. « *Mais attention : nous restons experts indépendants, sans lien d'adhésion aux syndicats de réparateurs car notre indépendance, nos compétences techniques et juridiques font notre valeur ajoutée auprès des différentes parties*, confirme Karim Megrous. *C'est ainsi que nous pourrions amener davantage de contacts entre réparateurs, automobilistes et experts indépendants de tout agrément d'assurance, qu'ils soient membres ou non du SEAI.* »

Pour poursuivre l'amélioration desdites compétences techniques et juridiques, le bureau du SEAI encourage ses membres à poursuivre leurs démarches de formation et a lancé un projet de mutualisation des données, anonymes, relatives aux dossiers de recours direct, notamment. « *Construire des outils communs au SEAI, c'est nous donner à tous davantage de moyens de bien travailler au quotidien sur nos propres dossiers*, affirme Florian Mourgues. *Si nous parvenons à faire passer nos valeurs au sein même des cursus de formation des experts en automobile, nous créerons encore plus de vellétés d'indépendance chez les jeunes experts.* »

Rejet des plateformes de recours direct

Au cours de cette assemblée générale, la questions des plateformes de recours direct a été évoquée... et massivement rejetée. « *Les diverses plateformes existant jusqu'à 2016 sont toutes tombées, qu'il s'agisse de Légi-Recours ou de Recours-direct.org*, souligne Karim Megrous. *La gestion du sinistre n'a pas vocation à appartenir à qui que ce soit et dès qu'une plateforme prélève une contrepartie financière où se propose de gérer pour vous une partie du sinistre, vous ne pouvez plus prétendre agir différemment des assureurs : vous reproduisez le même schéma. Le mieux est donc de gérer vos dossiers de recours direct par vous-même.* »

D'où l'importance d'être au point sur la procédure de recours direct, à laquelle le SEAI [forme ses adhérents](#).

Reproduction interdite